

Fraudes massives : de plus en plus d'allocs filent à l'étranger



Le nombre d'enfants pour lesquels l'Allemagne transfère des allocations familiales à l'étranger a augmenté de manière significative en 2018. La plupart des maires tirent la sonnette d'alarme, évoquant migration ciblée et énergie criminelle. L'Etat est impuissant face à ce problème.

Selon le gouvernement fédéral, le nombre de bénéficiaires d'allocations pour enfants étrangers a fortement augmenté. « En juin 2018, 268 336 enfants vivant hors d'Allemagne ont bénéficié des allocations », a déclaré un porte-parole du ministère des Finances. Une hausse de 10,4%. Fin 2017, leur nombre était encore de 243 234.

Les maires qui tirent la sonnette d'alarme sont de plus en plus nombreux. Ils parlent d'une augmentation massive de la migration calculée vers le système social allemand. « Le gouvernement fédéral néglige ce problème, il faut enfin agir pour remédier au problème des réfugiés économiques en Europe », a déclaré le maire de Duisburg. A Fürth, le maire (SPD) parle lui aussi de problèmes urgents. Les villes à faibles loyers attirent inévitablement des foules de migrants.

Sur la base des taux d'allocation de 194 € mensuels pour le premier enfant, 50 millions d'euros environ sont versés pour des enfants de citoyens étrangers qui se sont inscrits en

Allemagne avec un logement, alors que leur progéniture n'a jamais mis les pieds dans le pays.

Les chiffres dépassent 600 millions d'euros par an. Rien qu'en 2017, 343 millions d'euros d'allocations familiales ont été transférés sur des comptes à l'étranger.

Le maire parle de passeurs criminels qui amènent les étrangers et leur fournissent rapidement un logement, souvent insalubre, afin qu'ils aient une adresse pour toucher les allocations familiales. « Je dois m'occuper des étrangers ici, qui transforment les rues en véritable décharge et viennent encore favoriser l'infestation de rats, ce qui exaspère les citoyens », a critiqué le politicien. La mairie y voit l'impact de l'énergie criminelle et de l'usage de faux documents. Souvent on ignore même si les enfants enregistrés ont jamais existé. Cela contredit l'esprit de la liberté de circulation européenne. « Parce que leur objectif premier, en venant ici, n'est jamais de travailler. »

Il y a quelques mois, le « Welt am Sonntag » a rapporté que les coffres de la caisse des allocations pourraient être dépouillés de plus de 100 millions d'euros chaque année par des passeurs qui envoient des familles en Allemagne et perçoivent les allocations pour les enfants non existants ou pour des gosses qui ne connaissent le pays que par leur manuel de géographie.

Le gouvernement fédéral renvoie aux lignes directrices de l'UE, mais souhaite réduire les rétributions. Nous devons adopter une solution européenne « prenant en compte des taux du coût de la vie dans les autres pays », a déclaré un porte-parole du ministre des Finances. Cela signifie que les paiements seraient moins élevés si les enfants vivent dans des pays où le coût de la vie est nettement inférieur.

Cependant, jusqu'à présent, il n'y a aucun moyen de lutter efficacement contre la fraude. De plus, les citoyens allemands sont hors d'eux à l'égard de ces évolutions et de la fraude sociale.



Traduction : Ras-le bol !

Et en Belgique : les fraudes concernent surtout les familles d'origine immigrante, principalement maghrébine. Un accord existe entre la Belgique, qui permet de payer des allocations familiales aux immigrés installés en Belgique, mais dont les enfants sont restés au Maroc. Il suffit d'une attestation de l'administration marocaine certifiant que la famille a un ou plusieurs enfants au Maroc. Cela suffit pour pouvoir réclamer des allocations familiales !

Le Maroc délivre de fausses attestations de paternité permettant de toucher des allocations en Belgique. Le certificat de paternité s'obtient en versant des bakchichs aux fonctionnaires marocains. Il semblerait que pour 500 à 1 000 euros, on obtienne une attestation ayant toutes les apparences d'une authentique. Nous avons repéré une famille qui avait déclaré 4 enfants, alors que la mère était venue en Belgique pour guérir sa stérilité. Le gouvernement flamand, sous la pression de la NVA, est le seul à multiplier les contrôles. Du côté francophone, les obstacles aux contrôles se multiplient : les associations de calotins protègent les fraudeurs, paient les avocats, multiplient les procédures. Nous avons enregistré le cas de deux familles qui ont quitté le sol belge, mais continuent à réclamer des allocations familiales depuis l'Espagne.

Récupérer les sommes indûment versées est quasiment impossible. Une fois la fraude décelée, les acteurs disparaissent, passent d'une région à l'autre, rentrent au Maroc, vont s'installer dans une famille à l'étranger,

principalement en France. Tous les moyens sont bons. Et les législations protégeant les populations d'origine étrangères empêchent de prendre des mesures à l'échelle européenne.

Anne Schubert